

RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1872

Annexe I
Plan de zonage

Feuillet 4
Les contraintes au développement

Service de l'aménagement du territoire

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no 1872 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX
GLISSEMENTS DE TERRAIN

- Talus
- Bande de protection

ZONES INONDABLES (CMM, 2008)

- 0-2 ans
- 0-20 ans
- 0-100 ans
- Section transversale des cotes de crues de
réurrence de 20 ans et de 100 ans
- Cours d'eau

AIRE DE PROTECTION PRÉVUES PAR LE
RPEP SELON LA CATÉGORIE POUR LES
OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU
SOUTERRAINE

- Immédiate
- Intermédiaire - Bactériologique
- Intermédiaire - Virologique
- Éloignée

ISOPHONE

- Secteur visé

CONTRAINTE ANTHROPIQUE

- Écocentre
- Entreprise assujettie au Règlement sur les
urgences environnementales (2019)
- Site de valorisation de béton et d'asphalte
- Poste de transbordement des matières
résiduelles
- Lieu d'élimination de la neige

LIMITE

- Municipale
- Matrice graphique

RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

- Autoroute
- Route régionale
- Collectrice
- Chemin de fer

Amendement

Règlement	Date	Description



Échelle : 1:15 000

0 700 1 400 m

Source : Ville de Vaudreuil-Dorion, MRC de Vaudreuil-Soulanges,
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Ministère de
l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs (MELCCFP), Ministère des Ressources naturelles et des
Forêts (MRNF), Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).